



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Assistance aux familles et prévention de la radicalisation violente (Service en ligne)

Ministère chargé de l'intérieur

Permet de signaler une situation inquiétante qui vous paraît menacer un membre de votre famille ou un proche.

Accéder au
service en ligne ↗

(<http://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votre-signalement>)

Vérfifié le 09 octobre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Comment empêcher mon enfant mineur de partir seul à l'étranger ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32114>)
- Que faire face à une association qui s'apparente à une secte ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31654>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0